

Modalités et conditions de l'OPERATION CLIM'UP De Dietrich du 15 mai au 31 juillet 2022

La société BDR THERMEA FRANCE, SAS au capital de 229 298 696 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Gare, 67580 MERTZWILLER, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 833 457 211, propose du 15 mai 2022 au 31 juillet 2022, une opération promotionnelle selon les modalités et conditions décrites ci-dessous :

Offre réservée uniquement aux particuliers ayant acheté et fait poser par un professionnel un appareil de la gamme des climatiseurs réversibles CLIM'UP (**voir liste des produits concernés par l'opération ci-dessous**) entre le 15 mai et le 31 juillet 2022 et pour lequel le professionnel, installateur de l'appareil, aura rempli correctement un formulaire de demande en ligne pour l'activation des avantages liés sur le site <http://www.garantie.dedietrich-thermique.fr> et joint les pièces justificatives demandées.

L'avantage consiste, sous réserve de validation de la demande par De Dietrich, en l'avantage suivant :

- L'extension de la garantie à 10 ans de la CLIM'UP, c'est à dire une extension d'une valeur de 250,- euros HT et 300,- euros TTC (TVA 20%) OFFERTE sur la garantie initiale sous réserve d'une Mise en Service réalisée par un SAV agréé de la marque et la réalisation des visites d'entretien annuelles. Si ces opérations n'ont pas été réalisées la garantie est de 2 ans. Cette extension est soumise à l'acceptation des conditions de ce document.

Garantie contractuelle :

- La garantie ne couvre ni les effets de l'usure normale des pièces en mouvement, ni les conséquences de conditions d'installation ou d'utilisation anormales, ni celles d'exposition à l'humidité ou aux intempéries.
- Tous nos matériels CLIM'UP doivent faire l'objet d'un entretien annuel par un professionnel qualifié, et ne sont, à défaut, pas garantis.
- Ne sont également garantis que les seuls matériels installés par un professionnel qualifié et selon les règles de l'art et les règlements en vigueur.
- La garantie ne couvre pas non plus les dommages causés par l'incendie ou des phénomènes naturels tels que le gel, la foudre, l'inondation, les tremblements de terre, etc. ou dus au fait de l'homme tels que la modification de tension, ou de pression d'alimentation, l'effraction, le vandalisme, l'émeute, etc.
- Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, l'Acheteur doit nous aviser sans retard des défauts qu'il impute au matériel et nous donner toute

facilité pour procéder à leur constatation et pour y apporter remède. Il doit en outre, s'abstenir, sauf accord express de notre part, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers, les réparations.

- Notre garantie est strictement limitée à la fourniture gratuite en nos usines de la pièce remplaçant celle reconnue défectueuse ou en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre, des frais de déplacement, de dépose et de repose, ou d'aucun autres dommages et intérêts notamment pour privation de jouissance.
- La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée totale de garantie du matériel.
- La garantie légale subsiste en tout état de cause.
- L'installateur s'oblige à s'assurer que l'utilisateur final de notre matériel soit informé de l'existence de notre garantie et des conditions de celle-ci.
- L'extension doit être contractée à l'achat du matériel par le client final entre le 15 mai et le 31 juillet 2022 et doit être **souscrite par le professionnel avant le 31 août 2022**.
- L'application de la garantie accordée par le fabricant et de la présente extension de garantie reste dans tous les cas, subordonnée aux conditions générales et particulières de vente.
- Conformément aux Conditions Générales de Vente BDR Thermea France, les frais des engins et appareillages éventuellement nécessaires à une intervention au titre de la garantie sont exclus du champ de cette dernière.

Toute demande erronée, incomplète ou envoyée après le 31 août 2022 ou dont les pièces justificatives sont manquantes ou ne correspondent pas au cadre de l'offre, ne sera pas prise en compte.

Offre limitée à une seule demande validée par foyer, même nom, même adresse. Les frais d'envoi du dossier ou les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Liste de références de produits éligibles à l'opération

MOSE 20 EH969

MOSE 25 EH864

MOSE 35 EH865

MOSE 50 EH866

MOSE 35 HK514 (nouvelle réf. équivalence avec EH865)

MOSE 50 HK515 (nouvelle réf. équivalence avec EH866)

MUSE 40-2 EH971

MUSE 50-2 EH874

MUSE 50-2 HK525

MUSE 60-3 EH926

MUSE 80-3 EH875

MUSE100-4 EH927

MUSE 120-5 EH928

UME 20 EH970

UME 35 EH869

UME 50 EH870

UMS 20 HK517

UMS 25 HK518

UMS 35 HK519

UMS 50 HK520